



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200928-BUR-AG-20-029-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ZAE d'Erbajolo – Demande d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un cinéma multiplexe

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre 2020 à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Marie-Hélène PADOVANI, Guy ARMANET, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 10
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ZAE d'Erbajolo – Demande d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un cinéma multiplexe

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu le dossier de demande d'acquisition foncière sur la ZAE d'Erbajolo déposé par la SARL Le Régent auprès du concessionnaire de la ZAC d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(Contre : Pierre-Michel Simonpietri)

La délivrance d'un agrément à la SARL Le Régent pour une acquisition foncière sur l'îlot L de la ZAC d'Activités Economiques d'Erbajolo en vue de la création d'un multiplexe cinématographique ;

AUTORISE

La société d'économie mixte Bastia Aménagement, concessionnaire de la ZAC, à conclure une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir sous conditions suspensives avec le porteur de projet, prévoyant un règlement du prix à hauteur de 100% à la signature de l'acte authentique ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification